

DEPARTEMENT
DE LA VENDEE

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ARRONDISSEMENT
DE LA ROCHE SUR YON

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DES HERBIERS
11 AVRIL 2024

Date de convocation : le 04 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le onze avril à quatorze heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, salle Charette de l'Hôtel des communes du Pays des Herbiers, sous la présidence de Madame Magali LOISEAU, Vice-Présidente du CCAS,

ETAIENT PRESENTS : Mesdames Magali LOISEAU, Odile PINEAU, Marietta BOONEFAES, Marie RENOU, Monique ENFRIN, Blandine DAVID, Lucette SOURISSEAU, Marie-Christine PLISSONNEAU, Anita ROIRAND, Monsieur Jean-Marie GRIMAUD

ABSENTS EXCUSES : Mesdames Véronique BESSE, Laurence MARTINEAU, Marie-Annick MENANTEAU
Messieurs Christophe HOGARD, Benoit DUGAST et Joseph LIARD
Monsieur Joseph CHEVALLEREAU pouvoir à Madame Marie RENOU

Nombre administrateurs en exercice : 17
Nombre administrateurs présents : 10
Nombre administrateurs votants : 11

Secrétaire de séance : Jean-Marie GRIMAUD

N°12 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Plusieurs modifications du tableau des effectifs doivent être envisagées en vue du bon fonctionnement des services et selon l'évolution des missions confiées aux services sur le territoire :

- **Création ou modification du tableau des emplois permanents**

Compte-tenu de recrutements à venir au sein du CCAS, il convient de modifier le tableau des effectifs afin de faire correspondre le grade des postes à celui des agents qui seront recrutés.

CCAS Principal

Création de poste	Suppression de poste	Motivation
<p>Pôle Gestion du CCAS Un emploi d'adjoint administratif ou de rédacteur (ou rédacteur principal de 2^{ème} classe) ou d'attaché à temps complet</p> <p>Direction des Ressources Humaines Un emploi d'adjoint administratif ou d'adjoint administratif principal (de 2^{ème} ou 1^{ère} classe) ou de rédacteur ou rédacteur principal (de 2^{ème} ou 1^{ère} classe) à temps complet</p>	<p>Pôle Gestion du CCAS Un emploi de rédacteur (ou rédacteur principal de 2^{ème} ou 1^{ère} classe) ou d'attaché à temps complet</p> <p>Direction des Ressources Humaines Un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet</p>	<p>Ouverture des postes à plusieurs cadres d'emplois et grades, compte-tenu d'une mutation et des recrutements en cours – Mise en œuvre : 1^{er} mai 2024</p>

Résidence Fontaine du Jeu

Création de poste	Suppression de poste	Motivation
<p>EHPAD Les Chênes :</p> <p>Deux emplois d'aide-soignante de classe normale ou supérieure ou d'agent social à temps complet</p>	<p>EHPAD Les Chênes :</p> <p>Deux postes d'aide-soignante de classe supérieure à temps complet</p>	<p>Ouverture des postes aux deux grades, compte-tenu des départs en retraite et des recrutements en cours - Mise en œuvre : 1^{er} mai 2024 ou à la date effective de départ en retraite des agents</p>

Résidence Fontaine du Jeu

Création de poste	Suppression de poste	Motivation
<p>EHPAD Les Chênes / Les Genêts en fleurs :</p> <p>Un emploi d'adjoint administratif (ou d'adjoint administratif principal de 2^{ème} ou 1^{ère} classe) ou de rédacteur (ou rédacteur principal de 2^{ème} ou 1^{ère} classe) à temps complet</p>	<p>EHPAD Les Chênes / Les Genêts en fleurs :</p> <p>Un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet</p>	<p>Ouverture du poste sur plusieurs cadres d'emplois, compte-tenu d'un départ et du recrutement en cours Mise en œuvre : 1^{er} mai 2024</p>

Résidence Fontaine du Jeu

Création de poste	Suppression de poste	Motivation
<p>UPAD :</p> <p>Un emploi d'aide-soignante de classe normale ou supérieure à temps complet</p> <p>Un emploi d'aide-soignante de classe normale (ou supérieure) ou d'auxiliaire de soins (principal de 2^{ème} ou 1^{ère} classe) à 85% (29h45/hebdomadaire)</p>	<p>UPAD:</p> <p>Un poste d'aide-soignante de classe supérieure à temps complet</p> <p>Un poste d'aide-soignante de classe normale à 85% (29h45/hebdomadaire)</p>	<p>Ouverture des postes sur plusieurs cadres d'emplois et aux deux grades, compte-tenu des recrutements en cours</p> <p>Mise en œuvre : 1^{er} mai 2024 ou à la date effective de départ en retraite des agents</p>

Si aucune candidature de fonctionnaire n'était retenue pour l'ensemble des emplois mentionnés ci-dessus, ils pourraient être pourvus par des agents contractuels en application des dispositions des articles L332-8 à L332-14 du Code Général de la Fonction Publique.

Dans une telle hypothèse, la rémunération de la personne retenue serait calculée, en tenant compte de ses compétences, de son niveau de formation et de son expérience professionnelle, dans la limite de celle afférente au grade du poste ainsi créé.

Sous-total ETP)	CREATIONS (en	Sous-total SUPPRESSIONS (en	Différence
	6,85	6,85	0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu le Code Général de la Fonction Publique, et ses articles L.332-1 et suivants relatifs aux recrutements contractuels sur emploi permanent et notamment les articles L.332-23 et suivants relatifs aux besoins temporaires,
 Vu la délibération relative aux effectifs n°2 du 15 février 2024,
 Vu le tableau des emplois permanents ci-joint,
 Vu le budget principal du CCAS et les budgets annexes,

Madame la Vice-Présidente du CCAS propose aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir :

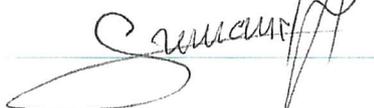
- valider le tableau des effectifs permanents modifié,
- décider d'imputer les dépenses correspondantes sur les budgets correspondants.

Après en avoir délibéré et par vote à main levée le Conseil d'administration du CCAS adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Transmis en Préfecture le : 19/4/24

Publié électroniquement le : 23/4/24

Jean-Marie GRIMAUD,
 Secrétaire de séance.



Pour copie conforme,

Magali LOISEAU,
 Vice-Présidente du CCAS.



